
Dossier

Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites

*Jean-Pierre Dalous, Laurence Dauphin, Martine Jeljoul, Nadine Laïb, Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes, Isabelle Robert-Bobée, en collaboration avec Pascale Poulet-Coulibando**

En 30 ans, l'espérance de scolarisation à 15 ans a fortement augmenté (de 4,7 ans à 6,5 ans) avant de se stabiliser avec la baisse des redoublements. Le niveau d'études s'est nettement élevé. À leur sortie des études, plus de quatre jeunes sur dix ont en poche un diplôme de l'enseignement supérieur, contre moins de deux sur dix il y a 30 ans. Moins de jeunes quittent l'école sans diplôme, mais cela reste fréquent, surtout dans les milieux défavorisés.

La généralisation de l'accès au baccalauréat, dans tous les milieux sociaux, masque une grande hétérogénéité des types de baccalauréat obtenu, plus souvent professionnels en bas de l'échelle sociale et généraux en haut. Ces différences se retrouvent dans l'enseignement supérieur, avec des poursuites d'études courtes plus fréquentes (BTS-DUT) pour les jeunes moins favorisés.

Pour les jeunes sans diplôme, l'insertion professionnelle est difficile. Fin 2010, à leur arrivée sur le marché du travail, près de la moitié d'entre eux se retrouve au chômage.

Le système éducatif a changé en 30 ans, à la fois sous l'effet des réformes (*encadré 1*) mais aussi sous l'effet des transformations démographiques et sociales de la société. Les dépenses consacrées à l'éducation ont accompagné ces changements (*encadré 2*). Tous niveaux confondus, la dépense par élève progresse sur la période 1980-2011 de 1,8 % en moyenne par an (en euros 2011).

L'analyse des évolutions de la durée des études, du niveau d'études, des filières de formation dans l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle après les études en fonction de l'origine sociale éclaire les progrès et les limites de la démocratisation de l'accès aux diplômes, en particulier dans l'enseignement supérieur.

Le nombre d'étudiants dans le supérieur a doublé en trente ans, mais cette croissance des effectifs n'est pas toujours synonyme de démocratisation. L'étude de l'évolution du poids des principales filières d'enseignement (université, STS, IUT, CPGÉ...) ainsi que leur composition en termes de public accueilli permet d'éclairer ce point.

Une des missions de l'école est d'offrir aux élèves un niveau de diplôme suffisant pour accéder à l'emploi, quelle que soit leur origine sociale. En 30 ans, le niveau de diplômes des jeunes a nettement progressé, mais stagne depuis 15 ans. Aujourd'hui, beaucoup d'élèves sortent du système éducatif sans diplôme et connaissent de grandes difficultés à accéder à un emploi.

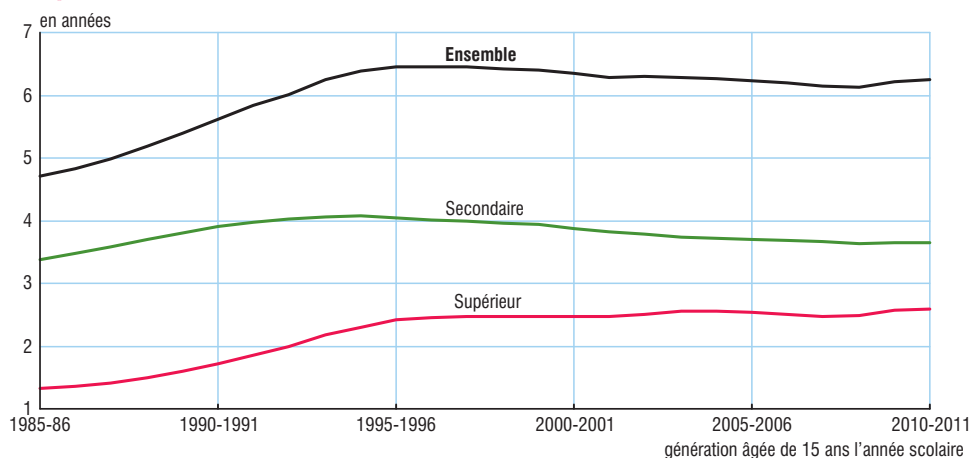
* Jean-Pierre Dalous, Martine Jeljoul, Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes, Isabelle Robert-Bobée, Depp ; Laurence Dauphin, Nadine Laïb, SIES, en collaboration avec Pascale Poulet-Coulibando, Depp.

La durée de scolarisation s'est allongée jusqu'en 1996

Depuis le milieu des années 1980, la durée moyenne des études est marquée par trois grandes périodes : après une augmentation continue jusqu'au milieu des années 1990, puis une stabilisation, depuis 2009 une reprise modérée semble se profiler.

De 1985 à 1996, la durée des études, mesurée par l'espérance de scolarisation à 15 ans (figure 1) c'est-à-dire au-delà de la scolarité obligatoire (définitions), a augmenté rapidement. Elle est passée de 4,7 ans à 6,5 ans, soit une hausse moyenne de 2 mois par an. La mise en place du collège unique instauré en 1975 a permis de généraliser progressivement la scolarité au collège et a ensuite amené plus de jeunes au lycée.

1. Espérance de scolarisation à 15 ans



Champ : France métropolitaine.

Lecture : d'après les taux de scolarisation par âge observés en 2010-2011, le temps moyen que les jeunes de 15 ans ont passé dans l'enseignement secondaire ou supérieur est estimé à 6,3 ans ; 3,7 ans dans le secondaire et 2,6 ans dans le supérieur.

Sources : MEN, MESR, Insee, calculs Depp.

Encadré 1

Chronologie des réformes

1968 - création du baccalauréat technologique qui associe une formation générale à une formation technologique.

1975 - loi (réforme « Haby ») créant le collège unique et mettant fin progressivement aux filières dans les collèges. Le collège accueille aujourd'hui quasiment l'ensemble des élèves de la 6^e à la 3^e.

1985 - création du baccalauréat professionnel, accessible après un BEP ou un CAP.

1989 - loi d'orientation sur l'éducation (loi « Jospin ») dont l'objectif était de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat.

2005 - loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (loi « Fillon ») qui devait

permettre à 50 % d'une génération d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

2009 - réforme de la voie professionnelle dans le secondaire, avec pour principal objectif de favoriser l'accès au baccalauréat d'un plus grand nombre de jeunes : baccalauréat professionnel en trois ans après la fin de la 3^e, au lieu de deux ans après un CAP ou BEP.

2010 - réforme de la voie technologique des lycées destinée à mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études.

2013 - loi de la refondation de l'école de la république ayant entre autres objectifs de diminuer le décrochage scolaire d'ici 2017.

La création du baccalauréat professionnel (1985) permettant aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP de compléter leurs parcours, puis l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat (loi d'orientation sur l'éducation de 1989) ont mené plus de jeunes au lycée et au-delà.

Plus de bacheliers (29 % d'une génération en 1985, 62 % en 1995) ont mécaniquement généré plus d'étudiants. Ainsi, le temps moyen passé au collège et au lycée après l'âge de 15 ans était de 3,4 ans en 1985, 4 ans en 1991 et stable depuis ; la durée moyenne dans le supérieur, de 1,3 an en 1985, atteignait 2,5 ans en 1995.

Entre 1997 et 2008, la baisse des redoublements a entraîné une diminution de la durée de la scolarisation

Restée stable entre 1995 et 1997, la durée des études a diminué ensuite légèrement (- 4 mois entre 1997 et 2008) du fait de la baisse des redoublements au lycée, et notamment en terminale : la proportion d'élèves ayant redoublé leur terminale est passée de 17,2 % à 8,7 %. Les jeunes sont donc parvenus plus vite que leurs aînés au terme de leur scolarité dans le secondaire.

La durée des études dans le supérieur a peu évolué de 1995 à 2008 (2,4 à 2,5 ans), la proportion de bacheliers au sein d'une génération et la part de ceux qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur étant stables sur la période (autour respectivement de 62 % et 85 %). Cette stabilité vaut pour les titulaires d'un bac général (96 % en 2002 et 95 % en 2008) ou d'un bac technologique (87 % en 1996 et 85 % 2008). En revanche, la proportion de titulaires d'un bac pro qui poursuivent leurs études est passée de 29 % à 47 % entre 1995 et 2008 (dont près de la moitié en alternance).

De 2009 à 2011, la durée moyenne des études a augmenté de 1,5 mois

Pour les années scolaires récentes, 2009-2010 et 2010-2011, la durée des études est repartie à la hausse. Bien que les taux de redoublement aient continué – certes modérément – de baisser, la durée des études a augmenté de près de 1,5 mois sur cette courte période. Cet allongement est dû en majeure partie à celui de l'enseignement supérieur, alors que la durée de scolarisation est restée stable dans l'enseignement secondaire. Ces évolutions sont liées aux réformes éducatives dans la voie professionnelle et dans l'enseignement supérieur.

Tout d'abord, depuis la rentrée scolaire 2009, les jeunes peuvent préparer directement le baccalauréat professionnel en 3 ans après la classe de 3^e et le BEP est progressivement supprimé. Ce parcours en 3 ans remplace donc à la fois le parcours en 4 ans pour ceux qui préparaient un BEP (2 ans) puis allaient au baccalauréat professionnel (2 ans), et le parcours en 2 ans pour ceux qui préparaient un BEP sans poursuivre d'études après. Pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, la suppression des parcours en « 2 ans » et « 4 ans » au profit d'un parcours en « 3 ans » n'a pas changé la durée de scolarisation dans le secondaire. En revanche, cette réforme conduit plus de jeunes au baccalauréat professionnel et les amène donc à poursuivre ensuite des études supérieures. Cet effet est renforcé par la mise en place en 2009 d'oraux de rattrapage au baccalauréat professionnel qui en a amélioré la réussite. De ce fait, toutes filières confondues (général, technologique et professionnel), la part de bacheliers dans une génération a progressé de 3 points entre 2008 et 2009, et de 6,5 points entre 2010 et 2011. Plus de bacheliers professionnels signifie plus d'étudiants dans le supérieur, même s'il s'agit, le plus souvent, du supérieur court, contribuant ainsi à allonger la durée des études dans le supérieur. De même, pour l'ensemble des jeunes poursuivant des études universitaires, quel que soit leur baccalauréat, la mise en place du cursus LMD (licence, master, doctorat) a conduit à décaler par exemple les sorties du niveau bac + 2 (Deug) vers le niveau bac + 3 (licence) et

les sorties du niveau bac + 4 vers le niveau bac + 5 (master). *In fine*, la durée des études a augmenté dans le supérieur de 1,3 mois entre 2009 et 2011.

Malgré un progrès certain, beaucoup de jeunes sortent sans diplôme, surtout dans les milieux défavorisés

Les jeunes quittent aujourd'hui le système éducatif plus diplômés qu'il y a 30 ans. Le niveau d'études a progressé jusqu'au milieu des années 1990 et est resté globalement stable au cours des années 2000. À la fin des années 2000, 42 % des sortants ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 25 % ont pour plus haut diplôme le baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et 16 % un CAP ou un BEP. Dans le milieu des années 1980, à peine plus de 20 % des sortants avaient en poche un diplôme de l'enseignement supérieur (*figure 2*).

Pour autant, quitter l'école sans diplôme (aucun diplôme ou seulement le brevet) reste fréquent, surtout dans les milieux défavorisés : 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ayant quitté l'école en 2008-2010, sortent sans diplôme contre 7 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires.

2. Répartition des sortants de formation initiale selon le plus haut diplôme obtenu

moyenne annuelle sur trois années, en %

	Année de sortie de formation initiale								
	1984-1986 ¹	1987-1989 ¹	1990-1992	1993-1995	1996-1998	1999-2001	2002-2004	2005-2007	2008-2010 ^p
Études supérieures au bac	21	23	33	37	40	40	43	41	42
Baccalauréat	12	14	20	24	25	24	23	24	25
CAP, BEP ou équivalent	20	17	16	17	18	17	16
Aucun diplôme ou brevet des collègues	27	22	19	19	16	18	17
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. La répartition complète n'est pas disponible à partir des enquêtes Emploi (*sources*).

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en moyenne sur la période 2005 à 2007, on estime à 707 000 le nombre de jeunes qui chaque année ont terminé leurs études initiales. Parmi eux, 23 % ont quitté le système éducatif avec comme diplôme le plus élevé le baccalauréat.

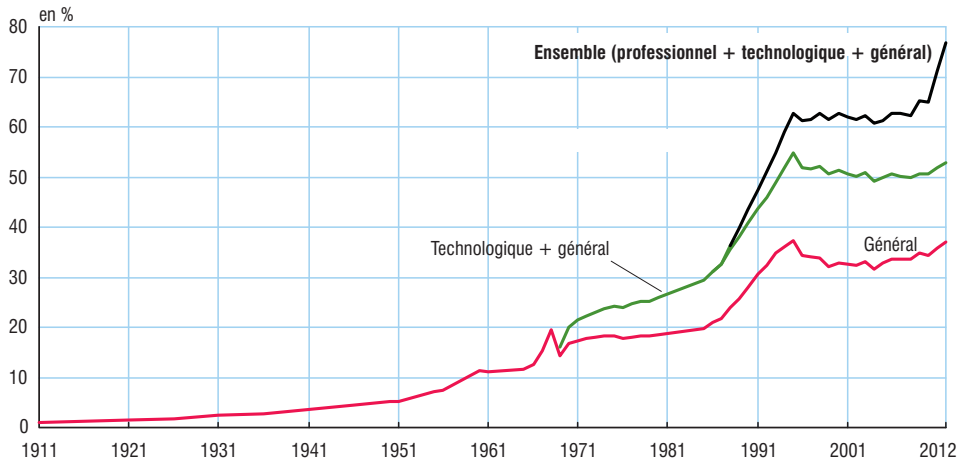
Sources : Insee, enquête Emploi annuelle pour les sorties de 1991 à 2002 et trimestrielle pour les sorties de 2002 à 2010, calculs Depp.

Le bac pro développe la diversification et favorise l'accès au bac

Dans les années 1980, 30 % d'une génération (*définitions*) était titulaire du baccalauréat. Cette proportion augmente puis se stabilise autour de 62 % entre 1996 et 2008. Elle passe à 65 % en 2009 et 2010 avec la mise en place d'une épreuve de rattrapage au baccalauréat professionnel (*figure 3*). Les forts taux de réussite en 2011 (71 %) et 2012 (77 %) sont conjoncturels et liés à la réforme du baccalauréat professionnel. En effet, arrivent au baccalauréat à la fois des bacheliers issus du parcours en 4 ans (BEP puis baccalauréat professionnel) et des nouveaux bacheliers professionnels (parcours en 3 ans). Ce développement de l'accès au baccalauréat est dû à une diversification de l'offre avec dans un premier temps la création du baccalauréat technologique (1968) suivi de celle du baccalauréat professionnel (1985). Ce dernier a à son actif l'essentiel de l'augmentation de la proportion de bacheliers. Aujourd'hui, un bachelier sur deux est titulaire d'un baccalauréat général.

Les inégalités sociales, déjà constatées lors de l'obtention ou non d'un diplôme, s'illustrent aussi par des différences fortes dans les taux d'accès au baccalauréat (*figure 4*). Parmi les

3. Proportion de bacheliers dans une génération

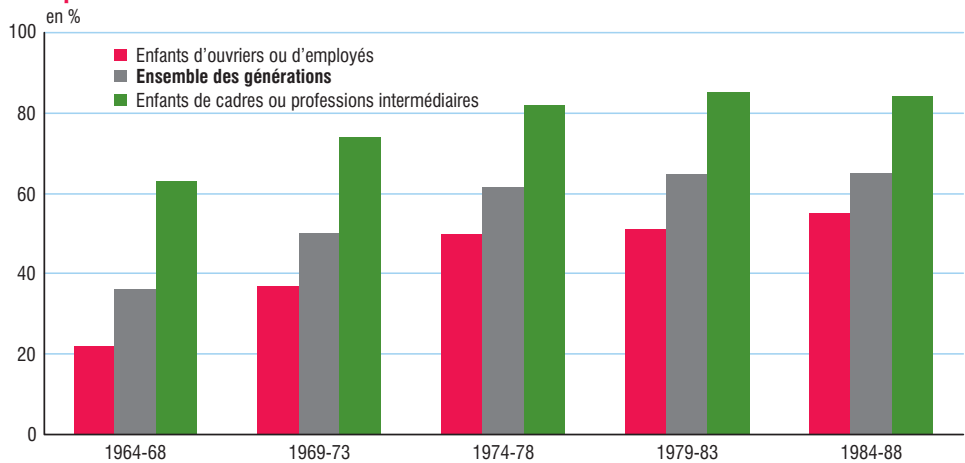


Champ : France métropolitaine avant 2001, France hors Mayotte de 2001 à 2012.

Lecture : en 2012, 77 % d'une génération obtient un baccalauréat, dont 37 % un bac général, 16 % un bac technologique et 24 % un bac professionnel.

Sources : MEN, Depp, MESR, système d'information Ocean-Safran, Insee, recensement de la population.

4. Proportion de jeunes ayant obtenu le baccalauréat, selon leur année de naissance et la profession du père



Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les jeunes nés entre 1984 et 1988, 84 % de ceux dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire sont bacheliers, contre 55 % des enfants d'ouvrier ou employé.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs MEN, Depp.

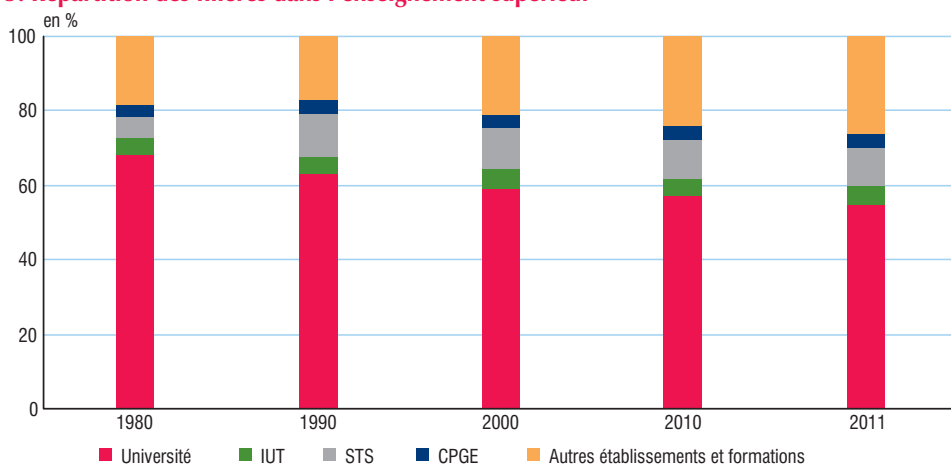
jeunes nés entre 1984 et 1988 et enfants d'ouvriers ou d'employés, seuls 55 % ont le baccalauréat, contre 84 % pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Cet écart s'est certes réduit au fil des générations, avec une très nette augmentation des bacheliers parmi les jeunes d'origine sociale défavorisée, mais il demeure important. Le type de baccalauréat obtenu est également discriminant : beaucoup plus de détenteurs de baccalauréat professionnel ou technologique sont enfants d'ouvriers et une très nette prédominance du baccalauréat général se manifeste chez les enfants de cadres. En 2011, 41 % des bacheliers

enfants d'ouvriers ou d'employés ont obtenu un baccalauréat professionnel (9 % pour les bacheliers enfants de cadres ou professions intermédiaires), 26 % un baccalauréat technologique (contre 15 %) et 33 % un baccalauréat général (contre 76 %). Au sein des baccalauréats généraux, ces différences sont encore amplifiées avec une série S où les enfants de cadres ou d'enseignants sont largement surreprésentés.

1,2 million d'étudiants en 1980, le double en 2011

Le développement de l'accès au baccalauréat se répercute sur les inscriptions dans l'enseignement supérieur. Entre 1980 et 2011, le nombre d'étudiants est passé de 1,2 million à 2,3 millions. Cette forte croissance est due essentiellement à la croissance du nombre de bacheliers avec la diversification des baccalauréats, à l'allongement de la durée des études et à l'arrivée d'étudiants étrangers. Elle s'est aussi accompagnée d'une diversification de l'offre de formation dans le supérieur. Jusque dans les années 1980, l'université accueillait plus de jeunes et était le premier vecteur de massification de l'enseignement supérieur. Depuis une dizaine d'années, ses effectifs augmentent moins vite que la moyenne de l'enseignement supérieur. En 1980, 68 % des étudiants étaient inscrits à l'université (hors IUT) ; en 2011, ils ne sont plus que 57 % (figure 5).

5. Répartition des filières dans l'enseignement supérieur



Champ : France.

Lecture : en 2011, 55 % des étudiants étaient inscrits à l'université (hors IUT), 5 % étaient inscrits en IUT, 10 % en STS, 3 % en CPGE et 26 % dans les autres établissements ou formations.

Sources : MEN, Depp, MESR, DGESIP, DGRI, Sise, Scolarite, SIES.

À partir de 1980, la hausse du nombre d'étudiants n'est donc plus due uniquement à l'université mais également au développement d'autres filières. Dans un premier temps, c'est la section de technicien supérieur (STS, pour la préparation du diplôme du BTS) qui a connu une très forte augmentation. Au cours des années 1980, la part des inscriptions en STS dans l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur est passée de 6 % à 12 %. À partir des années 1990 et de façon encore plus marquée à partir des années 2000, l'augmentation est venue des écoles : ingénieurs, commerce, paramédicales et sociales.

Sur la période 2000-2010, un tiers de la croissance du nombre d'étudiants a été portée par les écoles de commerce, 27 % par les écoles paramédicales et sociales et 17 % par les écoles d'ingénieurs. Depuis 10 ans, la quasi-totalité de la croissance (80 %) est due au secteur privé. Dans le même temps, le nombre d'étudiants étrangers est passé de 174 000 en 2000 à 285 000 en 2010 (respectivement 8 % et 12 % de la population étudiante).

Le fort développement des écoles d'ingénieurs et de commerce, aux dépens de l'université, est lié à une diversification de leurs recrutements : en 2001, 48 % des étudiants des écoles d'ingénieur étaient issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ils n'étaient plus que 39 % en 2011. Dans les écoles de commerce, la part des étudiants issus de CPGE est passée de 19 % en 2001 à 16 % en 2011.

Parcours et réussite dans l'enseignement supérieur selon la catégorie sociale

L'augmentation de l'accès au baccalauréat et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur permettent à plus de jeunes de faire des études supérieures, y compris aux enfants issus de milieux sociaux défavorisés. En 2011, 55 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont, ou ont eu, accès à l'enseignement supérieur (diplômés ou non) ; c'est deux fois plus que la génération de leurs parents (seuls 28 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans ont fait des études supérieures).

C'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que l'accès à l'enseignement supérieur s'est le plus développé réduisant ainsi les inégalités qui demeurent malgré tout très marquées. En effet, parmi les enfants de cadres ou de professions intermédiaires âgés de 20 à 24 ans, il y a proportionnellement, deux fois plus d'étudiants (76 %) que parmi les enfants d'ouvriers du même âge (40 %). Ce rapport est de 3 parmi les personnes âgées de 45 à 49 ans (56 % contre 17 %).

Néanmoins, la segmentation des filières en fonction de l'origine sociale reste forte : les enfants des milieux socialement défavorisés accèdent plus souvent qu'avant aux filières sélectives menant à un diplôme de niveau au moins égal à bac + 5 mais cette hausse est inférieure à celle observée pour les enfants des milieux sociaux plus favorisés.

Suite à la diversification de l'offre de formations dans l'enseignement supérieur, la licence a perdu de son attrait pour toutes les catégories sociales. En fort développement, les STS attirent un peu plus les bacheliers de milieux favorisés mais recrutent surtout les enfants d'ouvriers pour qui elles sont la voie d'accès à l'enseignement supérieur la plus fréquente.

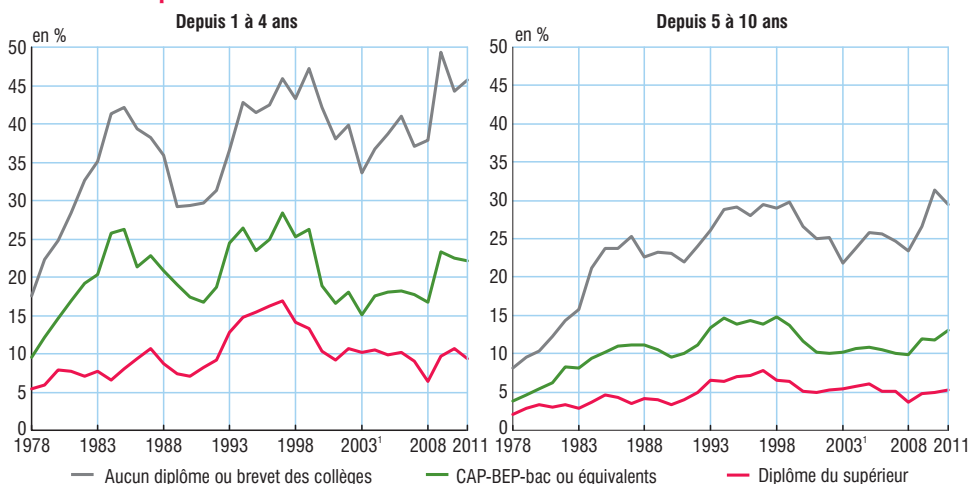
La part des inscriptions en DUT est relativement stable sur la période et varie peu d'une catégorie sociale à l'autre : léger recul pour les enfants d'enseignants, d'employés et d'ouvriers mais hausse de la part des enfants de cadres, ce qui peut s'expliquer par la poursuite d'études de plus en plus fréquente après le DUT, surtout pour les bacheliers généraux. L'accès aux CPGE reste en revanche très marqué socialement. Une proportion importante des enfants de milieu favorisé s'inscrivent dans ces filières particulièrement sélectives, alors que la hausse est très timide pour les enfants d'employés et d'ouvriers. Par rapport aux autres catégories sociales, les enfants de cadres s'inscrivent de plus en plus souvent dans des écoles post-bac autres que paramédicales et sociales.

Au total, les écarts entre milieux sociaux pour l'accès à un diplôme de niveau au moins égal à bac + 5 se sont maintenus sur la période. Ainsi, parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 41 % des enfants de cadres et 38 % des enfants d'enseignants ont terminé leurs études en étant diplômés d'un master, d'un doctorat ou d'une grande école. Ces proportions ne sont que de 9 % pour les enfants d'employés, 7 % pour les enfants dont le père est ouvrier qualifié et 4 % pour ceux dont le père est ouvrier non qualifié.

La conjoncture économique et le diplôme sont déterminants dans l'insertion des jeunes

Depuis le début des années 1970, avec la montée du chômage, l'insertion professionnelle des jeunes qui viennent de terminer leurs études est plus difficile pour les non-diplômés que pour les diplômés. En 2009, au plus fort de la crise, près d'un jeune actif sans diplôme sur deux était au chômage 1 à 4 ans après la fin des études, contre un sur dix pour les diplômés du supérieur (figure 6).

6. Taux de chômage selon le plus haut niveau de diplôme obtenu et le nombre d'années écoulées depuis la fin de la formation initiale



1. Changement de série.

Champ : France métropolitaine.

Note : les taux de chômage présentés dans ce tableau correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation communautaire d'Eurostat adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

L'écart entre le taux de chômage des non-diplômés et celui des diplômés du supérieur a toujours été fort (il dépasse 20 points depuis 1981). Il a augmenté au cours des années récentes (2003 à 2011) : la crise a plus fortement touché les jeunes sans diplôme que les diplômés. Le chômage des jeunes est très sensible à la conjoncture économique : lorsqu'ils sont salariés, ils ont plus souvent un contrat temporaire que les plus anciens, et l'accès au premier emploi peut aussi être plus long en cas de difficulté économique, surtout pour les moins diplômés. C'est encore plus vrai pour les non-diplômés, plus souvent en contrat temporaire que les diplômés. L'écart de taux de chômage selon le niveau de diplôme se réduit avec l'ancienneté sur le marché du travail, mais demeure important 5 à 10 ans après la fin des études, dépassant les 15 points depuis 1984.

À diplôme identique, les enfants d'ouvriers sont aussi souvent cadres que les enfants de cadres

En 2011 d'après l'enquête emploi, 63 % des jeunes diplômés de niveau bac + 5 ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont cadres. Cette proportion est de 69 % pour les enfants de cadres et 61 % pour les enfants d'ouvriers. Cet écart s'explique surtout par des

choix d'orientation différents. 52 % des enfants de cadres, diplômés de niveau bac + 5 ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans, sont titulaires d'un master contre 68 % des enfants d'ouvriers. La probabilité d'être cadre peu de temps après la fin de ses études initiales varie très fortement en fonction du type de diplôme : la moitié des diplômés de masters sont cadres, contre 85 % des diplômés d'école d'ingénieurs et plus de 90 % des diplômés d'un doctorat de santé. À diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 5 identique, les enfants d'ouvriers qui viennent de terminer leurs études ont autant de chances d'être cadres que les enfants de cadres. ■

Encadré 2

La dépense par élève ou étudiant depuis les années 1980

En 2011, la dépense intérieure d'éducation (DIE) - mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des Dom - est estimée à 137,4 milliards d'euros, ce qui correspond à 6,9 % du produit intérieur brut (PIB - source : *comptes nationaux*).

Pour la seule formation initiale (hors formation continue et enseignement extrascolaire), elle s'élève à 124,6 milliards d'euros, soit une dépense par élève ou étudiant de 8 250 euros (aux prix de 2011).

De 1980 à 2011, la dépense moyenne par élève ou étudiant a globalement augmenté de 75 % en euros constants. Toutefois, la progression est différente selon les niveaux d'enseignement et les évolutions sont plus contrastées à la fois en termes de dépenses totales et d'effectifs scolarisés.

La dépense moyenne fluctue au gré des réformes et des évolutions de la démographie scolaire

Dans le premier degré, deux périodes se distinguent (*figure*) : 1980-2002 et 2002-2011. La première affiche une baisse quasi continue du nombre d'écoliers et, inversement, une augmentation soutenue de la DIE, ce qui s'est traduit par une progression de la dépense par élève de 2,4 % en moyenne par an. Cette progression s'explique par la réforme du statut des enseignants du premier degré avec la création du corps de professeur des écoles, l'instauration des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres, 1990) ainsi que par la mise en place des emplois jeunes au sein de l'éducation nationale (1997). La seconde période est marquée en revanche par une légère croissance des effectifs à partir de 2003, du fait de la remontée de la natalité au milieu des années 1990, alors que la DIE augmente nettement moins vite. En conséquence, la dépense par élève n'évolue que faiblement (environ + 0,6 % par an) pour atteindre 5 870 euros en 2011.

Dans le second degré, trois périodes émergent : 1980 - 1994, 1994 - 2009 et 2009 - 2011. De 1980 à 1994, les effectifs augmentent de près de 1 % par an, essentiellement dans le second cycle général et technologique. La DIE croît aussi rapidement sous l'effet des mesures statutaires et salariales et de l'acte I de la décentralisation (transfert de certaines compétences, notamment sur les bâtiments, vers les régions et les départements à partir de 1986). Ces mesures entraînent une forte progression de la dépense par élève (+ 2,3 % en moyenne par an). De 1994 à 2009, les effectifs baissent et la tendance à la hausse de la DIE s'atténue. Il en résulte un ralentissement de la progression de la dépense par élève qui n'est plus que de 1,3 % par an. Enfin, à partir de 2009, les effectifs se stabilisent, alors que la DIE recule légèrement. La dépense par élève diminue ainsi de 0,4 % par an pour se situer à 9 660 euros en 2011.

Dans l'enseignement supérieur, l'évolution de la dépense par étudiant se découpe en quatre phases. De 1980 à 1995, les effectifs croissent fortement, absorbant la majeure partie de la progression, pourtant importante, de la DIE. Dans ce contexte, la dépense par étudiant n'augmente que modérément (+ 0,8 % par an). De 1995 à 2006, on enregistre un ralentissement de la DIE et plus encore des effectifs. Cela entraîne une hausse plus marquée de la dépense par étudiant (+ 1,2 % par an). Puis de 2006 à 2009, la stagnation des effectifs, couplée à l'augmentation significative du budget alloué à l'enseignement supérieur renforce la hausse de la dépense moyenne (+ 3,5 % par an). Enfin, depuis 2009, les effectifs d'étudiants progressent à nouveau à un rythme supérieur à celui de la DIE, conduisant à une baisse de 0,4 % par an de la dépense par étudiant, pour atteindre 11 630 euros en 2011.

Globalement, la conjugaison de ces évolutions aboutit à un resserrement entre 1980 et 2011 des écarts de dépense par élève ou étudiant pour les trois niveaux d'études considérés. Ainsi, en 1980,

Encadré 2 (suite)

pour une dépense de 100 euros pour un élève du premier degré (écoles maternelle ou élémentaire), l'effort pour un élève du second degré (collège ou lycée) atteignait 200 euros et 254 euros pour un étudiant (enseignement supérieur). En 2011, toujours pour une dépense de 100 euros pour un élève du premier degré, l'effort pour un élève du second degré n'était plus que de 165 euros et de 198 euros pour un étudiant. Cela reflète la progression plus rapide de la dépense par élève dans le premier degré entre 1980 et 2011 (+ 78 %) que dans le second degré (+ 65 %) et l'enseignement supérieur (+ 42 %).

Qui finance quoi ?

En 2011, en financement final, c'est-à-dire après transferts, l'État contribue pour 60 % à la dépense d'un élève ou d'un étudiant. Les collectivités territoriales sont le deuxième financeur pour 25 % et les autres financeurs (ménages, entreprises, autres administrations publiques et autres financeurs privés) contribuent pour 15 %.

En 31 ans, à la suite des différentes mesures de décentralisation, la part de l'État a baissé de

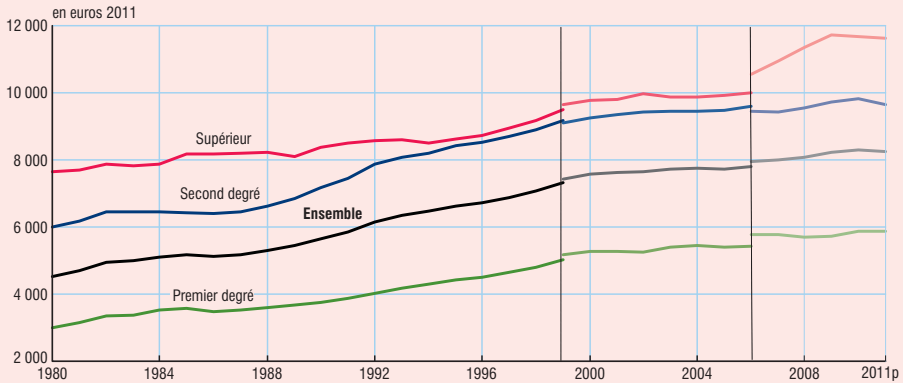
10 points (70 % en 1980) et celle des collectivités territoriales a augmenté de 10 points (15 % en 1980). Ce phénomène est surtout sensible pour le second degré avec un transfert de charges de l'État vers les collectivités d'environ 15 points : la part de l'État passe de 78 % à 63 % et celle des collectivités de 8 % à 24 %.

Pour le premier degré, le mouvement entre ces deux principaux financeurs est moins important : la part de l'État passe de 58 % à 53 % et celle des collectivités de 33 % à 38 %.

Pour le supérieur, la part de l'État passe de 76 % en 1980 à 64 % en 2011 mais cette baisse n'est compensée que pour les deux tiers par les collectivités territoriales dont la part passe de 2 % en 1980 à 10 % en 2011. Le tiers restant provient des autres financeurs (autres administrations publiques, ménages, entreprises et reste du monde), qui contribuent pour 26 % en 2011 contre 22 % en 1980.

Globalement, la contribution des autres financeurs a très peu évolué en 31 ans : elle représente environ 15 % de la dépense par élève ou étudiant.

Évolution de la dépense moyenne par élève et par étudiant depuis 1980



Champ : France hors Mayotte, public et privé.

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série ; en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + Dom) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lof).

Sources : MEN, MESR, Depp, comptes de l'éducation.

Sources

L'enquête Emploi réalisée par l'Insee est devenue trimestrielle en 2002 en métropole et en 2013 dans les Dom. Pour des raisons d'homogénéité de traitement, seules les données sur la France métropolitaine ont été ici exploitées. Par année, on s'intéresse aux sortants de formation initiale et à leur plus haut diplôme obtenu pendant leurs études. Au début des années 1980, la question sur la fin des études n'appréhendait pas correctement les apprentis, et donc les diplômés de l'enseignement professionnel. Ce problème a été résolu depuis. Le plus haut diplôme des sortants a alors été reconstitué à partir des statistiques scolaires de l'éducation nationale, ce qui ne permet pas de détailler les plus hauts diplômes obtenus en dehors de l'enseignement supérieur.

SISE, SCOLARITÉ : le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rend compte annuellement des inscriptions dans l'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles normales

supérieures, écoles vétérinaires, instituts catholiques). Des données analogues proviennent de SCOLARITÉ pour les STS et CPGE. Ces données individuelles sont complétées par des données agrégées sur les autres segments de l'enseignement supérieur.

Panels d'élèves et de bacheliers : réalisés par la Depp et le SIES, ils visent à observer, par une interrogation annuelle, le parcours d'élèves entrant en 6^e aussi longtemps que le jeune poursuit des études, et au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5. Le panel 1995 suit les élèves entrés en 6^e en septembre 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006, selon qu'ils ont redoublé ou non dans l'enseignement secondaire et selon qu'ils ont emprunté ou non la voie professionnelle. Le panel 1989 suit les élèves depuis l'entrée en 6^e en 1989 jusqu'à l'obtention du baccalauréat entre 1996 et 2000 selon le temps passé dans l'enseignement secondaire. Un panel de bacheliers 2008 est actuellement en cours d'interrogation.

Définitions

Espérance de scolarisation (ou durée de scolarisation) à 15 ans : durée moyenne de la scolarité d'un jeune âgé de 15 ans une année donnée, si les taux de scolarisation par âge restaient les mêmes que ceux observés cette année-là.

Proportion de bacheliers dans une génération ou une classe d'âge : proportion de jeunes nés une année donnée qui auraient leur baccalauréat si les taux de réussite par âge restaient les mêmes que ceux observés cette année-là.

Taux de chômage : nombre de sortants au chômage rapporté au nombre de sortants actifs (chômeurs ou jeunes ayant un emploi) et non au nombre total de jeunes sortants (qui inclut les inactifs).
